

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 juin 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

18 personnes assistent à la séance.

2015-06-592

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Johanna Fehlmann et résolu que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-593

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Jacqueline Lussier Meuneir et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2015-06-594

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2015

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015, avec la modification suivante : remplacer dans la résolution no. 2015-05-574 « Kevin » par « Keven ».

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-06-595 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE MAI 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de mai 2015.

2015-06-596 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de mai 2015 au montant de 240 341.08 \$.

Que le Conseil approuve aussi la liste des salaires pour le mois de mai 2015.

2015-06-597 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

- que le Conseil prend connaissance du rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2014 déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier;
- que le message du maire sur les indicateurs de gestion et le sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2014 soient publiés dans l'Actualité.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-598 DEMANDE D'AIDE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire effectuer en 2015-2016, sur le 1^{er} rang Ouest et le chemin Bélair, les travaux d'amélioration mentionnés au document « Formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2015-2016 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration sur le réseau routier consistent en la construction ou amélioration de la chaussée et/ou construction ou remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} rang Ouest et le chemin Bélair sont de responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

- Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- que le Conseil adresse au député de Johnson, monsieur André Lamontagne, une demande d'aide pour les travaux d'amélioration que le conseil désire effectuer en 2015-2016 consistant en la construction ou amélioration de la chaussée et/ou construction ou remplacement de ponceaux sur le 1^{er} rang Ouest et le chemin Bélair, tel qu'établi au « Formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2015-2016 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal;
- que le Conseil autorise le directeur général à signer au nom du conseil cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-599

AFFECTATIONS 2014

CONSIDÉRANT la nouvelle subvention du MTQ pour les travaux 2014;

CONSIDÉRANT l'affectation concernant le pavage du 3^e rang Ouest qui était de 1 615 000 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations des vérificateurs;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que le Conseil affecte le montant de 1 611 984.48 \$ plutôt que 1 615 000 \$ du surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-600

DEMANDE DE RÉJEANNE MARTIN – FÊTE FAMILIALE – 12 JUILLET 2015 – PARC DES GÉNÉRATIONS

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que le Conseil signifie par la présente à la Régie des alcools, des courses et des jeux qu'il n'a pas d'objection à la vente d'alcool lors de la tenue d'une fête familiale, avec consommation de boissons alcooliques, qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, le 12 juillet 2015.

L'organisatrice de cette journée est madame Réjeanne Martin, et c'est à elle que reviennent toutes les responsabilités lors de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-601

DEMANDE DE BENJAMIN DRAPEAU – FÊTE FAMILIALE – 18 JUILLET 2015 – PARC DES GÉNÉRATIONS

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que le Conseil signifie par la présente à la Régie des alcools, des courses et des jeux qu'il n'a pas d'objection à la vente d'alcool lors de

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

la tenue d'une fête familiale, avec consommation de boissons alcooliques, qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, le 18 juillet 2015.

L'organisateur de cette journée est monsieur Benjamin Drapeau, et c'est à lui que reviennent toutes les responsabilités lors de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-602 ACHAT DU LOT 5 619 763

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter ledit lot pour assurer une largeur suffisante sur le 3^e rang Est;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guy Pothier et la Municipalité se sont entendus sur cette vente;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que le Conseil approuve l'achat du terrain de 2 781.39 pi² au coût de 0.90 \$ / pi², pour un montant de 2 503.25 \$;

QUE le Conseil mandate Me Nancy Brodeur pour préparer la transaction;

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-603 PROPOSITION DE DOSSIERS POUR L'AGA DE LA FQM – STABILISATION DU COMPTE DE TAXE

CONSIDÉRANT les valeurs foncières toujours grandissantes et leur impact sur les comptes de taxe municipale;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de citoyenne et citoyen sont à revenus fixes et sont de moins en moins apte à payer leur compte de taxe municipale;

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'appuyer les demandes suivantes :

QUE la FQM demande au gouvernement de mettre en place des mesures pour règlementer et/ou légiférer afin que les municipalités puissent limiter ou annuler les hausses de taxe et accumuler les sommes dues et les récupérer à la vente de la propriété.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-604 PROPOSITION DE DOSSIERS POUR L'AGA DE LA FQM – ÉCOLES DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT les mesures d'austérité mise en place par le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT l'impact que ces mesures peuvent avoir sur les écoles des petites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la vitalité d'une petite municipalité est dépendante des services qu'elle offre et spécifiquement de l'existence d'une école;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'appuyer les demandes suivantes :

QUE la FQM appuie les municipalités rurales afin que le MEESR mette fin au projet de transfert des élèves vers les grands centres et ainsi éviter la dévitalisation de nos milieux de vie.

QUE la FQM travaille pour le maintien des élèves dans leur municipalité afin que nos communautés s'épanouissent et que nos jeunes développent un sentiment d'appartenance à leur milieu.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-605

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – IMPLANTATION D'UN ARRÊT / STOP À L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE DE LA BAGATELLE

CONSIDÉRANT l'existence de développements résidentiels et l'étalement du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les écoliers traversent à cette intersection la rue Principale pour se rendre à l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un ARRÊT / STOP sécuriserait la circulation piétonnière et éviterait des situations dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE cette traverse piétonnière est localisée dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est appuyée par le Conseil d'établissement ainsi que les membres du personnel de l'École Ste-Cécile;

CONSIDÉRANT QU'UNE pétition citoyenne a été faite afin de sécuriser la traverse;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec n'est pas en mesure d'appliquer le 30 km/hre;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec l'installation d'un ARRÊT / STOP permanent à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Bagatelle.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2015-06-606

AUTORISATION ET DEMANDE DU CONSEIL - VÉRIFICATIONS JUDICIAIRES BÉNÉVOLES ET/OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET/OU ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite se doter d'un moyen afin d'effectuer une vérification judiciaire concernant les personnes bénévoles, les employés ou les élus au sein de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton qui sont appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

QUE le Conseil autorise le directeur général monsieur Pierre Bell et la responsable à la vie communautaire madame Sonia Martel à signer l'entente au nom de la municipalité;

QUE cette entente s'appliquera à toutes les personnes qui auront à travailler avec des personnes vulnérables;

Adoptée à l'unanimité

2015-06-607

REDDITION DE COMPTE

Les responsables des travaux présentent leur reddition de compte pour le mois de mai 2015.

2015-06-608

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE MAI

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de mai 2015 soit :

Bâtiment accessoire 2

Construction bâtiment principal 2

Démolition 3

Enseigne 2

Installation septique 8

Permis de brûlage 3

Piscine / bain à remous 3

Rénovation, réparation et modification 15

Usage secondaire 5

Lotissement 3

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Pour un montant total de 49

2015-06-609 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #D15-08 LOT 3 556 394

Nom : M. Louis-Mari Morin
Adresse : 63 rue Lussier
Zonage municipal : RE-3

Objet de la demande

Le requérant souhaite obtenir une dérogation mineure afin d'autoriser l'emplacement d'une remise (bâtiment accessoire) à une distance inférieure à 3 mètres du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure implique le maintien de la remise à une distance du bâtiment principal de 2, 80 mètres et de 2,99 mètres du terrain bénéficiant de l'adresse civique du 63 rue Lussier à Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment accessoire a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. considèrent que l'implantation respecte toutes les autres obligations du règlement portant sur les bâtiments accessoires;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que le Conseil appuie la demande de dérogation mineure # D15-08.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-610 REDDITION DE COMPTE

La responsable à la vie communautaire présente sa reddition de compte pour le mois de mai 2015.

2015-06-611 EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que le Conseil retienne les services de Madame Sarah Ménard, à titre de chef d'équipe du camp de jour, pour une période de 10 semaines débutant le 15 juin jusqu'au 21 août 2015 sur une base de 40 heures par semaine;

- QUE le Conseil autorise l'engagement de Mesdames Clara Lagacé, Laurie Lagacé, Maude Fontaine, Joanny Plante à titre d'animatrice pour une période de 9 semaines débutant le 22 juin jusqu'au 21 août 2015 sur une base de 40 heures par semaine;
- QUE le Conseil autorise l'engagement de Mesdames Angéline Swett et Kaélya Graveline, en soutien pour la saison 2015;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- QUE les salaires seront appliqués selon la structure salariale en vigueur pour le camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande : si la demande de dérogation mineure est pour un terrain de 33,000 milles pied carré?

Le maire répond : qu'il n'est pas certain, mais que la dérogation est très petite, soit 20 cm à un coin et 1 cm à l'autre coin.

Mme Véronique Langlois dépose une pétition citoyenne afin que la municipalité prenne des mesures pour sécuriser la traverse de piéton à l'intersection de la rue Principale et de la rue Bagatelle.

Le maire répond : que la municipalité fait des démarches pour mettre en place un arrêt/stop, tel que mentionné dans la résolution adoptée ce soir.

Un citoyen demande : pourquoi il n'y a pas une affiche annonçant que la zone de 30 km s'en vient?

Le maire et le conseiller M. Goyette répondent : que les règles du MTQ sont les suivantes, si la réduction de vitesse est de 30 km/h et plus nous devons mettre une affiche qui annonce la nouvelle limite. Par exemple, à l'entrée de la municipalité par le 3^e rang Est (arrivant de Roxton) la limite passe de 80 km/h à 50 km/h, il faut donc une affiche pour annoncer que la zone 50 km/h s'en vient. Mais si la réduction de limite n'est que de 20 km/h, comme c'est le cas pour la zone scolaire, on ne peut mettre d'affiche.

Un citoyen demande : si notre demande est pour un arrêt/stop permanent, serions-nous flexibles d'accepter un arrêt/stop amovible dans les heures d'école?

Le maire répond : que oui

Un citoyen demande : qu'en est-il de la légalité d'un arrêt/stop lors de tournoi de balle?

Le maire répond : ce n'est pas légal, mais toléré dû au fait que c'est occasionnel.

Un citoyen demande : combien ont couté les envois par courrier recommandé?

Le directeur général répond : que le coût est de 9.30 \$ par envoi et qu'il y a eu environ 120 envois pour un total de 1,100 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande : qu'est-ce qui est plus beau; avoir du bois et autres matériaux empilés un à côté de l'autre dans la cour ou bien de les avoir placés dans un abri de type Tempo hors de la vue?

Le maire et le conseiller M. Goyette répondent : notre réglementation mentionne que ces abris sont temporaires et ne doivent être utilisés que du 15 novembre au 15 avril. Suite à une plainte, la municipalité se doit d'agir et d'agir équitablement pour tous les citoyens.

Un citoyen demande : s'il a droit à un abri en toile?

Le maire répond : que nous devons vérifier la réglementation.

Un citoyen demande : si son abri est recouvert d'une toile (plastique) de serre, est-ce considéré un "tempo"?

Le maire répond : que nous devons vérifier la réglementation.

Un citoyen demande : si un abri de 4' x 8' pour couvrir son tracteur à gazon est-ce un abri "tempo"?

Le maire répond : que nous devons vérifier la réglementation.

Un citoyen mentionne que le principe d'enlever les abris au printemps était pour des raisons de sécuriser les sorties de cour, surtout en milieu urbain.

Le maire remercie pour la précision.

Un citoyen demande : ce qu'est la position de la municipalité au sujet du départ du chef incendie?

Le maire répond : que nous avons été informés de la situation et que nous avons une rencontre avec les dirigeants de Roxton Pond prévue pour vendredi le 12 juin 2015.

Un citoyen demande si nous avons eu notre mot à dire dans le départ du chef incendie?

Le maire répond : non

Un citoyen du développement Ménard demande quelle grosseur de tuyau est nécessaire pour les ponceaux de ce secteur?

Le maire et le conseiller M. Goyette répondent : de communiquer avec la directrice de l'urbanisme pour les détails.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande : si la résolution exigeant des vérifications judiciaires provient d'une plainte de citoyen?

Le maire répond : que non, c'est un service offert par la SQ depuis plusieurs années et que nous étions la seule municipalité qui ne faisait pas de vérification sur les employés et bénévoles qui travaille avec les personnes vulnérables.

Un citoyen du développement Ménard demande : si la terre enlevée sur la canalisation de son terrain pourra être gardée et réutilisée pour refaire la canalisation, afin d'éviter de repayer pour du nouveau matériel?

Le maire répond : oui

Un citoyen demande : s'il y aura un achat regroupé pour l'achat des ponceaux?

Le maire répond : oui, afin d'avoir les meilleurs prix pour les citoyens.

N'ayant plus de question, le maire invite tous les citoyens et citoyennes à venir célébrer la Fête nationale/Saint-Jean Baptiste, samedi le 20 juin 2015.

2015-06-612

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 24.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire